Image not found or type unknown

Peut on effectuer de la réserve militaire lors d' un arret maladi

Par **yan guestin**, le **20/08/2018** à **17:10**

bonjour, dans le civil il est possible de travailler tout en étant en arrêt maladie tant que ce travail ne porte pas préjudice à notre employeur et avec accord du médecin. est il possible d'en faire de même avec la réserve opérationnelle en gendarmerie, par exemple être arrêté pour un problème bénin et effectuer des formations et périodes d'instruction en gendarmerie (elles sont rémunérées).

merci pour votre réponse

Par **P.M.**, le **20/08/2018** à **18:46**

Bonjour,
C'est nouveau que dans le civil on peut travailler pendant un arrêt-maladie puisque au contraire, il n'est pas possible d'avoir une activité professionnelle ou même simplement régulière…
Cela m'étonnerait que la Sécurité Sociale soit d'accord pour l'accomplissement d'une réserve opérationnelle alors que cette période est assimilée à du temps de travail effectif…
Apparemment, vous confondez l'obligation de loyauté à l'égard de l'employeur avec les règles à respecter pendant un arrêt-maladie...
Je propose l'Arrêt 09-16140 de la Cour de Cassation ou l'Arrêt 16-17567

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés